



COMMUNE DE RUY-MONTCEAU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

COMPTE-RENDU

Le trente juin deux mille dix-sept, le conseil municipal de Ruy-Montceau, dûment convoqué le vingt juin deux mille dix-sept, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Marie-Claire LAINEZ, première adjointe, en lieu et place de Guy RABUEL, maire empêché.

Présents : Marie-Claire LAINEZ, Jacques DOUBLIER, Régine COLOMB, Mireille BARBIER, Gérard YVRARD, Isabelle GRANGE, Yves ANDRIEU, Bernard HILDT, Monique BROIZAT, Jean-Louis GEORGE-BATIER, Danielle MUET, Pascal FARIN, Catherine DEVAURAZ-CABANON, Yasmina MOUMEN, Christine GAGET, Frédéric CHATEAU.

Excusés : Guy RABUEL (pouvoir à Marie-Claire LAINEZ), Alain ASTIER (pouvoir à Jean-Louis GEORGE-BATIER), Françoise MELCHERS, Marie-Thérèse BROUILLAC (pouvoir à Yves ANDRIEU), Jacqueline RABATEL (pouvoir à Régine COLOMB), Denis FONTAINE (pouvoir à Gérard YVRARD), Quentin KOSANOVIC (pouvoir à Jacques DOUBLIER), Marie- Elisabeth SKRZYPCZAK (pouvoir à Frédéric CHATEAU), Philippe BONGIRAUD (pouvoir à Christine GAGET), Christine SAUGEY.

Absent : Pierre MOLLIER.

Nombre de membres présents ou ayant donnés pouvoir : 24.

Secrétaire de séance : Bernard HILDT

ORDRE DU JOUR

Marie-Claire LAINEZ demande l'accord du conseil municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour concernant le recrutement d'un emploi d'avenir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte A L'UNANIMITE d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

1- Recrutement par la biais du dispositif Emploi d'avenir.

La loi 2012-1189 du 26 octobre 2012 a créé le dispositif Emploi d'avenir qui a pour objectif de favoriser l'emploi durable des jeunes pas ou peu qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Ce dispositif concerne les personnes :

- De 16 à 25 ans (30 ans pour les travailleurs reconnus travailleurs handicapés).
- Sans qualification ou avec une faible qualification.
- Sans emploi et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Le contrat de travail associé à un emploi d'avenir peut être conclu pour une période de 12 mois et prolongé jusqu'à 36 mois.

L'Etat accorde une aide à hauteur de 75% de la rémunération brute mensuelle au niveau du SMIC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise A L'UNANIMITE le recrutement d'un emploi d'avenir au sein des services périscolaires à raison de 28 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2017.

Ce contrat à durée déterminée sera conclu pour une période de un an et pourra être prolongé jusqu'à 24 mois.

2- Election des délégués et suppléants en vue de l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017.

1- Composition du bureau électoral.

Madame LAINEZ indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Régine COLOMB, Gérard YVRARD, Yasmina MOUMEN, Frédérick CHATEAU

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

2- Election des délégués.

Les candidatures enregistrées sont les suivantes :

Liste « Citoyens unis pour Ruy-Montceau »

- 1- Marie-Claire LAINEZ.
- 2- Guy RABUEL.
- 3- Régine COLOMB.
- 4- Jacques DOUBLIER.
- 5- Mireille BARBIER.
- 6- Alain ASTIER.
- 7- Isabelle GRANGE.
- 8- Gérard YVRARD.
- 9- Françoise MELCHERS.
- 10- Yves ANDRIEU.
- 11- Marie-Thérèse BROUILLAC.
- 12- Bernard HILDT.
- 13- Jacqueline RABATEL.

- 14- Jean-Louis GEORGE-BATIER.
- 15- Monique BROIZAT.
- 16- Pascal FARIN.
- 17- Danielle MUET.
- 18- Denis FONTAINE.
- 19- Catherine DEVAURAZ-CABANON.
- 20- Quentin KOSANOVIC.

- **Liste « Avec vous pour Ruy-Montceau »**

- 1- Marie-Elisabeth SKRZYPCZAK.
- 2- Frederick CHATEAU.
- 3- Christine GAGET.
- 4- Philippe BONGIRAUD.
- 5- Christine SAUGEY.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- | | |
|------------------------------|----|
| - Nombre de bulletins : | 24 |
| - Bulletins blancs ou nuls : | 0 |
| - Suffrages exprimés : | 24 |

Ont obtenu :

- | | |
|---|----------|
| - Liste « Citoyens unis pour Ruy-Montceau » : | 20 voix. |
| - Liste « Avec vous pour Ruy-Montceau » : | 4 voix |

Après application de la représentation proportionnelle et de la règle de la plus forte moyenne, sont élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales :

- **Liste « Citoyens unis pour Ruy-Montceau »**

- 1- Marie-Claire LAINEZ.
- 2- Guy RABUEL.
- 3- Régine COLOMB.
- 4- Jacques DOUBLIER.
- 5- Mireille BARBIER.
- 6- Alain ASTIER.
- 7- Isabelle GRANGE.
- 8- Gérard YVRARD.
- 9- Françoise MELCHERS.
- 10- Yves ANDRIEU.
- 11- Marie-Thérèse BROUILLAC.
- 12- Bernard HILDT.
- 13- Jacqueline RABATEL.

- **Liste « Avec vous pour Ruy-Montceau »**

- 1- Marie-Elisabeth SKRZYPCZAK.
- 2- Frederick CHATEAU.

Sont élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales :

- **Liste « Citoyens unis pour Ruy-Montceau »**

- 1- Jean-Louis GEORGE-BATIER.
- 2- Monique BROIZAT.
- 3- Pascal FARIN.
- 4- Danielle MUET.
- 5- Denis FONTAINE.

LA SEANCE EST LEVEE A 19 HEURES 00.